



ASSEMBLEE GENERALE 10 AOÛT 2006

COMPTE RENDU

L'Assemblée Générale s'est tenue le jeudi 10 août 2006 ; 133 membres présents ou représentés y ont participé ; le quorum fixé à 77 (pour 153 membres) est donc atteint.

La dernière heure de la réunion a vu la participation et *l'intervention importante* de Monsieur Léon Gendre Maire de La Flotte et de Monsieur Robert Frère Conseiller municipal chargé des affaires portuaires.

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Bilan de l'activité :

«Je constate avec plaisir que cette année notre Assemblée Générale a du succès ; cela nous reconforte dans nos actions.

Comme vous avez pu le remarquer sur notre bilan des activités 2005 celles-ci ont été nombreuses et variées afin de permettre à chacun de pouvoir y trouver son intérêt. Plus de 100 manifestations en 2005. Les responsables de diverses commissions vont tout à l'heure vous résumer leurs activités.

Il nous est arrivé d'être obligés de modifier certaines dates du calendrier ce dont vous voudrez bien nous excuser.

Nous établissons le programme qui figure sur notre horaire des marées au cours du dernier trimestre de l'année précédente afin de pouvoir le distribuer fin décembre.

Nous transmettons également notre programme aux différents clubs nautiques.

Cependant certains critères peuvent intervenir comme la fête du nautisme, la soirée des Associations voire des impératifs de date pour des manifestations ponctuelles ; ce qui pour des manifestations nautiques entraîne un décalage important compte tenu des marées.

Nous comptons sur votre compréhension.

Il nous reste encore à consolider notre secteur formation. Il faut trouver des volontaires compétents pour assumer cette tâche et ce n'est pas toujours facile. Vos propositions sont les bienvenues.

Cette année Mr Jérôme Gromenil a été un excellent formateur ; 15 personnes ont participé à son cours ; le lendemain une sortie en mer était organisée pour passer de la théorie à la pratique. A renouveler !

Je tiens également à remercier les membres du bureau pour l'efficacité dont ils ont fait preuve malgré les tensions diverses auxquelles nous avons été confrontés.

Puis notre Secrétaire Général vous commentera les projets de modifications des statuts et du règlement intérieur qui étaient joints à la convocation à cette assemblée générale.

Nous vous demanderons ensuite votre avis par vote à bulletin secret.

Vous aurez enfin à vous prononcer sur le renouvellement de certains membres sortants du Comité de Direction dont le mandat arrive à échéance en 2006. »

Daniel Haubert annonce ensuite sa décision de ne pas briguer un second mandat.

L'Assemblée par une salve d'applaudissements le remercie de ce qu'il a fait pour le CNLF et du temps qu'il y a consacré pendant ces deux années.

2. QUITUS GESTION

L'Assemblée à main levée, à l'unanimité donne quitus de leur gestion au Comité de Direction et au Bureau exécutif.

3. BILAN D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission Gestion portuaire :

« R. Fery résume les points suivants :

Au cours de la saison 2005/2006 huit de nos membres en liste d'attente ont pu bénéficier d'une place dans l'avant port.

Cela a été rendu possible pour des raisons diverses telles que : application du règlement intérieur, vente de bateau, cessation du nautisme et aussi, malheureusement, maladie.

L'arrivée tardive de certains bateaux dans l'avant port a permis de faire bénéficier d'une place provisoire à quelques membres récemment inscrits.

Pour la sécurité de vos bateaux nous vous rappelons qu'un bon amarrage est primordial; utilisation d'amarres en bon état et bien dimensionnées, nombre d'amarres suffisant et pare battages en rapport avec la taille du bateau.

A la date du 10 août et grâce à la bonne gestion de notre surveillant de port Xavier Béraud-Bédouin des places visiteurs et des places de membres occasionnellement absents, les recettes des places réservées aux passagers sont largement supérieures aux années précédentes. »

Commission Régates :

« J.L. Cabanas, rappelle qu'en 2005 le CNLF a dans ses activités régates été, et de loin, le plus dynamique de tous les autres clubs nautiques de l'île puisque nous avons organisé sur les 3 mois de la saison 11 épreuves sur lesquelles nous avons enregistré 141 « bateaux départ ».

Le challenge qui établit un classement sur les régates de la saison a connu un grand succès. La tendance sur la saison 2006 reste aussi bonne et nous en ferons le bilan à l'automne.

Au cours de l'hiver nous avons diffusé un document succinct sur les règles de base à respecter en régate préparé par Antoine Lortat-Jacob et Jean-Marc Béraud-Bédouin. Nous poursuivrons cette information de sorte que les épreuves continuent de se dérouler sans incident et dans le meilleur esprit.

Il faut souligner également l'action essentielle du Comité de Course dont le noyau de base est composé d'Yves Ferrasson et Najib Duedari, sans lesquels aucune épreuve ne pourrait être organisée.

Enfin nous devons remercier chaleureusement nos 12 sponsors qui ont largement doté de prix chacune de nos régates et pour lesquels nous ferons une communication spéciale dans les Brèves Nautiques de La Flotte à l'occasion de la remise du Challenge 2006 à l'automne ; sans oublier chacun des membres responsable pour chacune des régates, de l'inscription des concurrents à l'organisation de la remise des prix par le sponsor du jour, suivi du pot traditionnel ».

Commission Sorties à terre :

« E. Fery indique que le Bilan des « sorties à terre » est très positif, malgré que la plupart de ces sorties ont eu lieu hors saison.

Ces sorties ont intéressé un bon nombre de nos membres qui gardent un excellent souvenir – du Train des Mouettes de La Tremblade – de la soirée Bowling – de la visite

de la Criée – du site Glllo-Romain du FA – de l'élevage d'escargots – et du superbe spectacle du Cirque de Pékin ».

Commission Communication ; coordinateurs, JM. Garcia et P. Boulesteix :

« Entre les mois de février 2005 et juin 2006, la commission s'est réunie pas moins de 8 fois, rythme nécessaire au suivi des nombreux chantiers entrepris : c'est en effet dans ce cadre que sont désormais pris en charge, sous l'égide du Président qui y participe assidûment, la publication des « Brèves Nautiques de La Flotte », le calendrier des marées coordonné par Pierre Guillermain, l'annuaire des membres sous la responsabilité de Bernard Pagnoux, le bilan d'activité sous la houlette de Jean-Loup Cabannas et Jean-Michel Garcia, sans oublier le trombinoscope (merci Yves Ferrasson) ou les cartes de membres, le tout bien sûr en étroite collaboration avec Isabelle, la secrétaire du cercle.

Mais le fleuron de la commission, fruit d'une implication personnelle intense de la part de Daniel Haubert, restera la création du site internet du Cercle, accessible via www.cnlf.fr et synthétisant l'ensemble des informations relatives à l'identité et au fonctionnement de notre association : on y trouve aussi bien des éléments de l'histoire du Cercle (depuis sa création en...1968 !), les conditions d'adhésion, le calendrier des manifestations tout autant que le règlement des régates et des concours de pêche ou le dernier bulletin d'infos.

Que l'ensemble des membres de cette commission soient ici remerciés pour leurs contributions, et à bientôt sur notre site internet ! »

Pour les autres Commissions merci de vous reporter aux informations parues dans le bulletin « Brèves Nautiques de La Flotte »

4. MODIFICATIONS STATUTS ET REGLEMENTS

« Antoine Lortat-jacob rappelle les raisons qui ont conduit à proposer des modifications :

Il s'agissait de mettre certaines dispositions des statuts en harmonie avec celles prévues par le décret 2002-488 du 09 avril 2002 en application de la Loi 2001-624 du 17/07/2001 dont les mentions sont obligatoires et dont certaines ne figuraient pas dans les statuts précédents.

S'agissant du règlement intérieur, nous avons souhaité clarifier certaines règles de sorte que leur application à l'avenir ne pose plus de difficultés comme nous avons eu à en connaître par le passé.

Les modifications introduites dans ces deux textes sont écrites en caractères gras et nous allons vous demander de vous prononcer par vote à bulletin secret pour ou contre leur approbation.»

Intervention de Madame Sylviane Mercier sur le 1^{er} alinéa page 3 du règlement intérieur pour contester le fait que les responsables du Cercle peuvent en certaines circonstances déplacer les bateaux des membres sans préavis.

Réponse : il s'agit de donner aux responsables la faculté d'intervenir sur un bateau en l'absence du propriétaire, lorsque la situation l'exige.

Puis vote à bulletin secret pour ou contre l'adoption des deux textes modifiés et précédemment adressés par courrier avec la convocation à l'AG.

Résultats :

OUI : 98

NON : 10
Blancs ou Nuls : 7
Abstentions : 18

5. COMITE DE DIRECTION

Il est demandé si certains dans l'assemblée souhaitaient se présenter à l'élection au Comité de Direction dont le nombre est limité à 20 en remplacements de 4 membres sortants.

Aucune candidature (autre que celle d'Eliane Albarea) ne se manifestant, il est procédé par vote à bulletin secret, au renouvellement des membres sortants :

ALBAREA Eliane	99 voix (remplace André Albarea)
BAIN Henri	113
CLEMENT Frédéric	99
HAUBERT Daniel	106

Par ailleurs le Comité de Direction a pris acte de la décision de Daniel Haubert dont le mandat s'achèvera au 31 décembre 2006, de ne pas se représenter pour un second mandat ; lors de sa réunion du 9 août le Comité a en conséquence sollicité Robert Féry pour le poste de président et Jean-Loup Cabanas pour celui de vice-président ; Jean-Yves Martin et Antoine Lortat-Jacob demeurant respectivement, trésorier et secrétaire général.

Ces dispositions concernant le bureau exécutif et qui doivent prendre effet au 1^{er} janvier 2007 seront préalablement soumises à l'approbation formelle du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion le 11/08/06.

R.Féry précise à cette occasion qu'il ne pourra cumuler cette nouvelle fonction avec la gestion de l'avant-port au quotidien ; en conséquence, cette tâche sera confiée à Michel Bidault.

6. QUESTIONS DIVERSES

1) (S.Mercier), ramassage des fusées périmées : le service de déminage ne veut plus les prendre, que faire ? Réponse : le CNLF ne doit plus, comme dans un passé récent en devenir le dépositaire, ce n'est pas dans sa fonction et sa responsabilité ne serait pas assurée en cas de sinistre ; les vendeurs de fusées neuves sont en principe tenus de reprendre les périmées.

2) (D.Haubert), le site internet du CNLF est peu fréquenté, il faut que chacun n'hésite pas à le faire vivre.

3) (H.Bain), point sur le projet de « Grande traversée Québec La Rochelle » pour plaisanciers entre Mai et Septembre 2008.

Il s'agira de commémorer à cette occasion le 400^{ème} anniversaire de la création de Québec par Emmanuel de Champelain (originaire de Brouage).

L'organisation est soutenue par le Conseil Général, la ville de La Rochelle et le Comité Départemental de Voile de Charente Maritime.

7. INTERVENTION DE Mr LEON GENDRE ET DE Mr ROBERT FRERE

En réponse à une question d'un membre qui constate, comme tous les utilisateurs de l'avant port, l'accélération de l'envasement et s'inquiète que celui-ci n'ait plus été dragué depuis 3 ans et demande quand il fera l'objet d'un dragage efficace, Mr Gendre précise :

Ce n'est plus la DDE mais le Conseil général qui est en charge de ces opérations ; l'ancien matériel efficace a été revendu par la DDE ; le nouveau matériel acquis par le Conseil Général, et qui remue la vase pour qu'elle soit chassée par les courants de marée descendante n'est pas adapté et donne des résultats catastrophiques !

Mr Gendre a fait également le constat du ré-ensablement rapide du port d'échouage comme de l'avant-port mais il est réticent à faire appel au même matériel pour un aussi piètre résultat.

Il envisage de lancer un appel d'offres auprès de sociétés privées, mais redoute que le coût ne reste très élevé.

L'achat en commun d'un matériel adapté, par les 3 ports de l'île de Ré sera envisagé, mais il semble que Rivedoux bénéficie d'une subvention du Conseil Générale pour ses aménagements portuaires à venir.

Mr Gendre indique à Mr R.Frère qu'en tout état de cause il y a urgence à trouver une solution pour dévaser l'avant-port ; si le « roto-dévasement » reste la seule solution disponible il faudra l'utiliser à nouveau, quitte à devoir renouveler l'opération à intervalles plus rapprochés (2 ans) ; en tout état de cause ceci devra être réalisé avant le début de la saison 2007 qui commence le 1^{er} Avril.

En réponse à une autre question sur le renforcement de la protection de l'avant port contre les coups de vent d'Est, Mr Gendre précise qu'une extension portuaire côté Est est possible si elle reste mesurée, par la pose de brises lames (pontons flottants à étudier, mais l'étude n'est pas encore commencée).

Mais il ne veut en aucun cas que de telles installations dénaturent le site (classé) et portent atteinte à sa qualité.

Question : l'implantation de nouvelles filières est-elle envisagée ?

Réponse : toutes places confondues, le total des bateaux à La Flotte est de 350 aujourd'hui ; la commune a l'autorisation de gérer son estran mais il faut une enquête publique et une autorisation par tranche de 10 places supplémentaires.

Mr Robert Frère précise en outre que 60 corps morts sont en place alors que seulement 40 sont autorisés.

Mr Gendre évoque ensuite les « interférences » entre le surveillant du port d'échouage d'une part, des membres du CNLF et le surveillant de l'avant port de l'autre; il estime que les torts sont partagés et souhaite un retour immédiat à des relations « normales ».

Il propose la constitution d'un petit groupe qui devra amender la Convention de 1993 qui régit les rapports entre la Municipalité et le CNLF pour l'utilisation des implantations qu'ils utilisent en commun, afin de lever les ambiguïtés ; il ne doit plus y avoir de raisons de conflit entre le surveillant de port, préposé de la Municipalité et le surveillant de l'avant-port sur lequel il n'a d'ailleurs pas autorité, préposé du CNLF.

Ce groupe sera composé de Mr Robert Frère et Mr Claude Mercier pour la Municipalité, de Mr Jean-Loup Cabanas et Mr Antoine Lortat-Jacob pour le CNLF.

Il devra soumettre son projet de texte à l'approbation du Maire et du Président du CNLF.

Mr Gendre rappelle que tant qu'il sera Maire il défendra la sous concession de la gestion des places de l'avant port au CNLF. Mais il rappelle également que la Municipalité reste responsable de la gestion des installations à l'égard du Département et que l'autorité ultime revient à la Municipalité.

Il rappelle à cette occasion que cette sous concession à été obtenue il y a une trentaine d'années par Mr Guy de La Crouée qui est à l'origine de la création du CNLF et du CNPA et a négocié la convention de sous concession.

Cette action rappelle Mr Gendre, a permis d'ancrer la tradition voile à La Flotte à laquelle il est très attaché; et il estime que la disparition de cette convention retirerait au CNLF une grande partie de sa raison d'être.

Question : les feux d'artifice constituent un risque pour les bateaux de l'avant-port, n'est-il pas possible de changer l'emplacement du tir ?

Réponse : les feux d'artifice sont ancrés dans les habitudes ancestrales de La Flotte et ne seront pas déplacés. Par ailleurs les bateaux de l'avant port peuvent venir dans le port d'échouage dans la limite des places disponibles.

Question : n'est-il pas au moins possible de repousser l'emplacement de tir vers le phare ? Et pourquoi ne pas utiliser une barge flottante ?

Réponse : la faisabilité du premier point va être examinée ; la seconde suggestion n'est pas envisageable, cela reviendrait à multiplier par 3 le budget de cette festivité.

Mr Gendre apporte par ailleurs les précisions sur les sujets suivants :

L'outil portuaire doit être très bien entretenu ;

Le musoir sera restauré en 2007 ;

Les autres entretiens courants (pontons) seront réalisés ;

Les tarifs ne seront qu'actualisés ;

L'équilibre budgétaire est réalisé en grande partie par les commerçants qui y contribuent à hauteur de 50%.

Les questions et l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée.
